



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 26 juin 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Olivier LAMBERT, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Eric MENARD, Jean-Michel SALON.

Absent excusé : Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 21 mai 2015

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Emprise du Syndicat d'assainissement sur le domaine communal

Dans le cadre de la construction des réseaux d'assainissement le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'instaurer des servitudes nouvelles pour le passage de canalisation, l'installation de pompes, l'adduction d'eau potable, de l'énergie électrique et des télécommunications sur le domaine communal.

Les parcelles et rues concernées sont :

- Rue de la fontaine
- Rue de l'Ecce Homo
- Parcelle AB 14 et AB 16 située en face de la station d'épuration actuelle
- Parcelle B 679
- Voie communale n°1 coté droit et gauche
- Chemin rural du marais de buyon
- Place du Petit-Plachy
- Partie de la rue de gare
- Accotement CD 162 face au 2 et au 30 rue du Commandant André Dodart.

Le maire précise que cette délibération se limite à la tranche 1 des travaux.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler et de remplacer la délibération 15/029 (qui ne comprenait que la parcelle B 679) par la délibération présente.

3 - Indemnité receveur

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une indemnité de conseil et de confection de budget à Madame Isabelle VENIN, comptable du Trésor chargé des fonction de receveur de la commune de Plachy-Buyon pour le premier semestre de l'année 2015.

Le maire rappelle à l'assemblée la qualité des services rendus par Mme Venin pour la commune de Plachy-Buyon et notamment concernant le suivi des impayés de loyer de la SARL 0910 au 11 rue Sire Firmin Leroux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de verser une indemnité à Madame Venin (comptable du trésor) de 227,57€ brut soit 207,47€ net pour le premier semestre 2015.

4 - Délibération renforcement pylône ligne très haute tension

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise Omexom (mandatée par RTE) va réaliser des travaux de renforcement de fondation sur le pylône 1037 situé sur la parcelle ZD 10 au Lieu-dit Le Tourne Garet appartenant à la commune.

Dans le cadre de ces travaux de renforcement le maire est appelé à signer une convention avec RTE. Le maire ajoute que la convention prévoit une indemnité de 20 euros destinée à compenser la présence de l'entreprise sur la propriété. La convention n'inclut pas les dommages liés à l'exécution des travaux qui feraient l'objet d'une indemnisation directe par l'entreprise responsable.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer ladite convention.

5 - Délibération appellation Communauté de Communes du Contynois

Le maire rappelle à l'assemblée que le canton de Conty a été fusionné avec le canton d'Ailly sur Noye. Etant donné la disparition du canton de Conty il est nécessaire de modifier l'appellation de la communauté de communes du canton de Conty.

Lors de sa séance du 4 juin 2015, le conseil communautaire a choisi la dénomination COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONTYNOIS.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'appellation retenue par le conseil communautaire.

6 - Délibération fonds d'amorçage

Depuis le 1er septembre 2014, les collectivités sont dans l'obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires et de mettre en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ce sont les collectivités compétentes en matière scolaire qui sont dans l'obligation d'organiser ces TAP, c'est-à-dire la Communauté de Communes de Conty.

Pour accompagner les collectivités dans ce dispositif, l'Etat a créé un fonds d'amorçage qui est versé directement aux communes. Pour la commune de Plachy-Buyon le fonds d'amorçage est de 50€ par enfant par an soit 3 700€ pour l'année 2015.

La convention a pour objet de permettre aux communes de reverser intégralement le fonds d'amorçage à la communauté de communes. Le maire précise que la convention a une durée d'un an et sera reconduite automatiquement chaque année.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le reversement du fonds d'amorçage à la communauté de communes.

Franck Lécrivain regrette que la communauté de communes n'ait pas organisé d'enquête concernant la satisfaction des parents quant à l'organisation de ces TAP et souhaite savoir comment l'argent du fonds d'amorçage est utilisé. Le maire informe que cet argent est principalement destiné à rémunérer les personnes en charge de l'encadrement des enfants et qu'il posera la question plus précisément à la communauté de communes.

Martine Fauquembergue ajoute qu'aucune remarque de parents d'élèves n'est parvenue à la communauté de communes et précise que ceux-ci ne doivent pas hésiter à remonter leurs impressions et sentiments quant à l'organisation des TAP.

7 - Modification pylône téléphonie mobile au niveau de l'A16

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'évolution du réseau de téléphonie mobile de SFR et notamment pour la 4G, SFR va modifier son antenne située sur la parcelle ZD 18 (au niveau du pont de l'autoroute sur la route d'Hébécourt). L'évolution consiste à rajouter des antennes sur la structure existante.

Le maire précise que cette antenne est située en zone agricole et que la plus proche habitation de l'antenne se trouve au hameau de Buyon à 750m de l'antenne, sachant que le périmètre de sécurité sanitaire est de 100m.

8 - Repas républicain du 13 juillet et fête nationale

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot qui expose l'organisation pour le repas républicain du 13 juillet et pour la fête nationale.

Pour le repas il sera proposé des viandes froides comme l'année précédente et chaque participant sera invité à amener une salade froide.

La retraite aux flambeaux débutera à 22h30 et le feu d'artifice sera tiré à 23 heures, sous réserve des conditions climatiques.

Concernant la fête nationale, en plus de ce qui avait été organisé l'année passée il est prévu une course en relais.

Frédéric Chivot propose à l'assemblée de renouveler un voyage organisé le 20 septembre 2015 vers un parc d'attraction. Après discussion le parc de la Bocasse, à coté de Rouen, est retenu.

Les communications concernant ces manifestations seront distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants rapidement.

9 - Exposition à Conty début octobre

La commune de Conty, en partenariat avec la communauté de communes du Contynois, organise une exposition sur la vallée de la Selle et des Evoissons du 1er octobre au 4 octobre 2015.

La commune de Plachy-Buyon disposera d'un stand lors de cette exposition et a choisi le thème des personnes célèbres de la commune, le maire ajoute que Marie-Claude Hermant, qui s'est proposée, aidera à la bonne organisation du stand de la commune.

10 - Compte rendu du conseil communautaire du 4 juin

Le maire informe le conseil municipal du point principal de cette réunion. A compter du 1er juillet 2015 les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des permis de construire et déclaration créant de la surface taxable déposés en mairie pour les communes dépendant d'un EPCI de plus de 10 000 habitants. Cette instruction sera assurée par le service urbanisme du Pays du Grand Amiénois.

La communauté de communes du Contynois n'a pas encore atteint le seuil des 10 000 habitants mais l'atteindra probablement en cours d'année. Le conseil communautaire a ainsi validé la modification des statuts du pays du Grand Amiénois.

11 - Compte rendu réunion d'école

Monsieur Normand présente les effectifs et répartitions des classes des écoles de Plachy-Buyon et de Prouzel pour la rentrée de septembre 2015 :

- Classe de Mme Rosant : 17 élèves de petite section et 9 de moyenne section
- Classe de Mme Jamier : 9 élèves de petite section et 17 de moyenne section
- Classe de Mme Bulot : 12 élèves de Cp et 7 élèves de CE1
- Classe de M. Mandonnet : 9 élèves de CE1 et 10 élèves de CE2
- Classe de M. Bonnard : 13 élèves de CM1 et 13 élèves de CM2

En plus des cours de l'école madame Jamier proposera une étude (payante) dont les modalités restent à définir.

12 - Questions et informations diverses

- Par correspondance en date du 15 juin 2015 M. Vaast, propriétaire des habitations située au 10 rue du Cdt André Dodart, a sollicité le prêt à titre gracieux d'une partie de la parcelle AB 141 afin que ses locataires puissent y faire un potager.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité que les locataires réalisent un potager sur la parcelle AB 141 et précise qu'ils auront à leur charge

le défrichage, l'entretien et que cette autorisation peut prendre fin à tout moment sur courrier de la mairie.

Le maire préparera la convention avec les modalités du prêt.

- Le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Communauté de Communes du Contynois qui concerne la demande d'ouverture à l'urbanisation déposées par 3 propriétaires fonciers pour les parcelles AC11, 12, 13 et 14.
Considérant la forte influence qu'aurait sur la procédure de PLUi en cours l'urbanisation de ces parcelles et que, lors son engagement pour le PLUi la communauté de communes a décidé de terminer les documents d'urbanisme en cours et de ne procéder qu'à de simples modifications, la demande a été rejetée par la communauté de communes. Les éléments du dossier ont été transmis au bureau d'étude en charge de la réflexion sur le PLUi.
 - Lors des travaux de réfection par l'entreprise de pompes funèbres Adolphe, la stèle Wallet-Fouque s'est effondrée. L'entreprise Adolphe, couverte par son assurance pour ce genre de risque, va entièrement refaire la stèle à neuf.
Franck Lécrivain suggère au maire de bien surveiller la facture qui sera émise par l'entreprise Adolphe à la mairie car ces travaux doivent être intégralement pris en compte par l'assurance de l'entrepreneur.
 - Jean-Michel Salon et Franck Lécrivain font un compte rendu de la réunion organisée par ErDF. A noter l'installation ds compteurs Linky dans les campagnes fin 2017.
 - Jean-Michel Salon, co-organisateur de la course de l'Ecce Homo avec l'US Camon, informe que le parcours changera cette année et passera par Fossemanant. La course sur ce nouveau circuit aura lieu le 25 octobre 2015.
 - Laurie Buquet signale que l'eau des robinets est encore assez blanche et en demande les raisons. Le maire répond que la couleur blanche vient de petites bulles d'air. Cet air est du aux travaux qu'Amiens Métropole a réalisé il y a quinze jours sur son réseau au niveau d'Hébécourt. Ce sont d'ailleurs ces travaux, dont la commune n'avait pas été informée, qui ont engendré la coupure d'eau générale sur le territoire de Plachy-Buyon.
 - Jean-Michel Salon signale deux lampadaires qui ne s'allument plus, un au niveau du panier au bout de la rue des Clabaudois et l'autre devant le 6 rue du Commandant André Dodart. Le nécessaire va être fait auprès de la FDE80.
 - Christian Herbet souhaite qu'un rappel soit fait dans le prochain Plachy-Buyon Info quant aux horaires de tonte pour les administrés.
 - Frédéric Chivot demande quelle commission travaille sur le projet d'aire de jeux, il lui est répondu que c'est la commission "aménagement et cadre de vie" qui se penche sur ce projet.
 - Jean-Luc Hermant fait un compte rendu du travail de la commission bâtiment qui a réfléchi à la destination de la maison communale située 6 rue du Commandant André Dodart. Plusieurs pistes sont étudiées (location étudiante, familiale, y transférer la mairie...) ainsi que pour la parcelle et la peupleraie qui est attenante (lieu de promenade, espace de pique-nique...).
- Eric Ménard précise que dans un premier temps il est nécessaire de vider la maison de ses meubles. Un contact va être pris avec Maître Delobbeau, qui avait fait l'inventaire des objets de la maison.
- Olivier Lambert informe des problèmes d'éclairage public rue de l'église, le maire va prévenir la FDE80.

- Jacques Lemoine expose à l'assemblée son projet d'engazonnement du cimetière afin de faciliter son entretien.

Sans autre question ou remarque la séance est levée à minuit.

Lionel NORMAND	Martine FAUQUEMBERGUE	Jean-Luc HERMANT
Christian HERBET	Frédéric CHIVOT	Laurie BUQUET
Evelyne FRABOULET	Manuel HENOCQUE	Jean-Luc HUYON (Pouvoir de vote donné à Jacques Lemoine)
Olivier LAMBERT	Franck LECRIVAIN	Jacques LEMOINE
Eric MÉNARD	Jean-Michel SALON	